

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 29 Jul 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2694

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

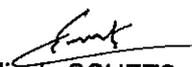
----- Unité de formation : SCIENCES ADMINISTRATIVES :LE CONTROLE DE L'ADMINISTRATION-
NOTIONS DE BASE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 718537U32X1
Domaine : 702 Economie-SU:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

V.0. Le Directeur général.


Nicole SCHETS
Directrice

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

2694

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENTS 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

(1) Communauté française

(1) Provinciale et communale

(1) Libre confessionnel

(1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) M. J. LEFERE administrateur-délégué

Date et signature (2) 10.05.99

2. Intitulé de l'unité de formation: (2)

SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE L'ADMINISTRATION - NOTIONS DE BASE (CONVENTION)

CODE DE L'U.F. (3)	71 8537 432 X 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	702
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°2 de ..1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :
du degré :

(1) transition
 (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord

12 MAI 1999

Signature du président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :

Non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Repris en annexe n° 5 de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s) (2)

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: .SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE
L'ADMINISTRATION – NOTIONS DE BASE (CONVENTION) 19/04/99

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités Particulières

L'unité de formation a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière **de contrôle de l'administration** telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: .SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE
L'ADMINISTRATION – NOTIONS DE BASE (CONVENTION) 19/04/99

Capacités préalables requises

Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

Rédiger la synthèse d'un texte tiré de la presse quotidienne et de sujet d'intérêt général

⇒ en respectant les idées de l'auteur,

⇒ en s'exprimant en phrases grammaticalement correctes et logiquement articulées entre elles,

⇒ en ne faisant pas plus de 10 fautes d'orthographe pour 20 lignes dactylographiées.

OU

Réussite de l'examen d'accès au grade de rédacteur.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

CESS

SCIENCES ADMINISTRATIVES: SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE
L'ADMINISTRATION – NOTIONS DE BASE (CONVENTION) 19/04/99

Recommandations pour le dédoublement ou le regroupement

Aucune recommandation particulière.

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: .SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE
L'ADMINISTRATION – NOTIONS DE BASE (CONVENTION) 19/04/99

Programme de l'unité de formation (en tous points conforme au programme du Conseil Régional de la Formation)

L'étudiant sera capable de comprendre et d'intégrer les éléments de contrôle de l'administration suivants:

DESCRIPTION DES ROLES DE L'ADMINISTRATION

- Rôle organique
- Rôle fonctionnel

TYPES DE CONTROLE

- Le contrôle interne : définition, limite, particulier (Défense nationale, police, Inspection générale de gendarmerie)
- Le contrôle externe :
définition, quelques exemples, institutions, organes, services indépendants fonctionnellement
- Le contrôle organisé
- Le contrôle inorganisé
- Le contrôle obligatoire
- La périodicité du contrôle
- La tutelle - la tutelle spéciale

JUSTIFICATION DU CONTROLE

- Limite de l'arbitraire administratif
- Contrôle de compétence
- Contrôle des pouvoirs
- Contrôle de l'utilisation des moyens matériels et financiers

PORTEE DU CONTROLE

- Contrôle de légalité
- Appréciation de l'intérêt général
- Contrôle de gestion
- Contrôle de l'activité
- Contrôle des politiques
 - par les assemblées
 - par les partis politiques
 - par les groupes de pression presse, syndicat, association de citoyens
 - par les citoyens (C.C.A.T.)

EFFET ET VALEUR DU CONTROLE

LE MEDIATEUR

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: .SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE
L'ADMINISTRATION – NOTIONS DE BASE (CONVENTION) 19/04/99

Fixation des capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de répondre à cinq questions prises au hasard et couvrant les six énoncés ci-dessous:

1. DESCRIPTION DES ROLES DE L'ADMINISTRATION

2. TYPES DE CONTROLE

3. JUSTIFICATION DU CONTROLE

4. PORTEE DU CONTROLE

5. EFFET ET VALEUR DU CONTROLE

6. LE MEDIATEUR

en intégrant les éléments de principes généraux de contrôle de l'administration

- justifier par une argumentation appropriée les diverses réponses données;

De

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- choix judicieux des éléments de principes généraux du droit et contentieux administratif sur lesquels il fonde son raisonnement,
- niveau de clarté et de précision dans la formulation de la réponse,
- validité de l'argumentation.

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: .SCIENCES ADMINISTRATIVES : LE CONTROLE DE
L'ADMINISTRATION – NOTIONS DE BASE (CONVENTION) 19/04/99

Profil du (des) chargés de cours

⇒ Un expert ayant reçu l'agrément du Comité de suivi tel qu'institué à l'article 11 de la Convention.